
Nombre de membres**en exercice:** 9**Séance du mardi 17 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juin 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis BOULEY.

Présents : 9**Votants:** 9

Sont présents: Jean-Louis BOULEY, Annick PRIMARD, Colette TIXIER, Joël ANDRE, Didier DAUGE, Pierre LAURENT, Guy PERRIN, Michel RABEUTHE, Didier RAYDON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Annick PRIMARD

1- ANNEXE à la DELIBERATION D'ARRET du PLU

Bilan de la concertation : la concertation avec la population s'est tenue tout au long des études. Elle a été informée du lancement et de l'avancement des études par un affichage en mairie, la diffusion de 2 bulletins d'informations dans les boîtes aux lettres. Ce bulletin a permis d'informer la population sur la procédure d'élaboration du PLU, son contenu, les incidences du PLU d'un point de vue réglementaire et les modalités de concertation, la mise à disposition de documents du PLU et l'organisation de 2 réunions publiques.

Deux réunions de concertation avec les services de l'Etat et Personnes Publiques Associées ont été organisées. La première, s'est tenue le 19 septembre 2023 et a permis de présenter les enjeux du territoire ainsi que les objectifs du PADD.

La seconde réunion « PPA » a eu lieu le 24 Janvier 2025 pour présenter les éléments réglementaires du PLU.

Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus spécifiques.

Deux réunions publiques ont été organisées les 19 Septembre 2023 et 13 Février 2025. Des synthèses de ces réunions publiques sont présentées ci-dessous :

Un **cahier de concertation** a été mis à disposition des habitants, dès le démarrage des études, sur lequel ils ont pu faire part de leurs requêtes et auquel pouvaient être annexés des courriers ou des extraits de plans des requérants.

2- DELIBERATION ARRETANT LE PROJET D'ELABORATION DU P.L.U.

Rappel des conditions dans lesquelles le projet de PLU a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Le conseil municipal est informé des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration, conformément à la délibération de prescription de l'élaboration du PLU.

Présentation du projet d'élaboration du P.L.U.

Le conseil municipal décide d'approuver le bilan de la concertation, d'arrêter le projet d'élaboration du PLU et de préciser que la délibération d'arrêt du PLU et le bilan de la concertation accompagnés des pièces annexées seront soumis pour avis à M. le Préfet de Côte d'Or, M. le Président du Conseil Départemental de Côte d'Or, Mme la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté, M. le Directeur Départemental des Territoires, M. le Président de la communauté de communes du Pays Arnay Liernais, Mrs les Présidents des Chambres consulaires, Commerce et Industrie et des Métiers et de l'Agriculture de la Côte d'Or, à l'Autorité environnementale représentée par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale Bourgogne Franche Comté, à la

Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers – CDPENAF et au Préfet, à la Chambre d'Agriculture, à Monsieur le Directeur de l'Institut National de l'Origine et de la qualité, à Monsieur le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière, à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.L.U. et aux personnes publiques ayant demandé à être consultées au cours de l'élaboration.

3- DEVIS SICECO - REMPLACEMENT POTEAU BOIS

Le Conseil Municipal demande au SICECO la réalisation des travaux de remplacement d'un poteau bois défectueux. Le montant des travaux s'élève à 1 393,60 € et la contribution de la commune est évaluée à 696,80 €.

4- CESSION BAUX RURAUX MOUCHOUX JACKY

M. Clément MOINE informe le conseil municipal qu'en sa qualité de petit-fils et d'associé de la SCEA de Ribaud, il sera désormais le preneur des baux ruraux de M. Jacky MOUCHOUX.

Plusieurs parcelles étaient louées :

- G294 - Paquier du Vernay - 5ha55
- G294 - Paquier du Vernay - 2ha16a07ca
- K165 - Pâtis des Crouiottes - 5ha60
- K106 - Pâtis des Crouiottes - 72a

Le Conseil municipal décide que ces parcelles situées à Magnien, seront louées à Monsieur Clément MOINE à partir du 26 avril 2025.

5- SUBVENTION CENTRE SOCIAL

Le centre social d'Arnay-le-Duc a sollicité par courrier une aide financière et a des soucis de finances. Au vu de toutes les activités et aides proposées à la population, le Conseil municipal décide de leur attribuer une subvention pour 2025 d'un montant de 500 euros.

6- FACTURE POINT A TEMPS - DE 2025 026

Le conseil municipal accepte la facture de point à temps de l'entreprise SAS GIBOULOT pour un montant de 3 360 euros TTC.

La séance est levée à 21h15.

Le Maire soussigné constate que le procès-verbal de la séance du jeudi 3 avril 2025 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché le 15 avril 2025 et mis sur le site internet conformément aux prescriptions (III et IV de l'article L. 2131 et L. 5211-3 du CGCT).

Monsieur le Maire,

Jean-Louis Bouley

Le Maire
Pour le Maire empêché
L'Adjoint

